



ARRÊTÉ DU MAIRE **N° 38 / 2022**

**règlementant temporairement la circulation et
le stationnement pour travaux de raccordement
électrique des Carrés Culture**
Rue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune d'Innenheim

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la Société TAMAS BTP 67 sise 17, rue Large à 67210 VALFF, en date du 19 octobre 2022,

Considérant que des travaux de raccordement électrique du collectif « Les Carrés Culture » seront réalisés à partir du 24 octobre 2022 et sur une durée de 12 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers et du personnel des entreprises intervenant sur le chantier pendant ces travaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

En raison des travaux de raccordement électrique du collectif « Les Carrés Culture », la circulation et le stationnement des véhicules pourront être perturbés et seront règlementés comme suit, rue du Général de Gaulle, **du 24/10/2022 au 04/11/2022** :

- **la chaussée sera rétrécie autour de la zone des travaux**
- **le stationnement sera interdit de part et d'autre de la rue, au droit du chantier**
- **la vitesse sera limitée à 30 km/heure**
- **les piétons devront emprunter le trottoir d'en face**

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise TAMAS BTP 67. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'Innenheim.

.../...

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Directrice de la Police Pluricommunale d'Obernai
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef de la Section des Sapeurs-Pompiers d'Innenheim
- L'entreprise TAMAS BTP 67
- Affichage
- Archives

Fait à Innenheim, le 19 octobre 2022

Le Maire,

Jean-Claude JULLY.



Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le